



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9504^e séance

Mardi 12 décembre 2023, à 15 h 20

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Montalvo Sosa	(Équateur)
<i>Membres :</i>	Albanie Brésil Chine Émirats arabes unis États-Unis d'Amérique Fédération de Russie France Gabon Ghana Japon Malte Mozambique Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Suisse	M. Spasse M. Sénéchal de Goffredo Junior M. Sun Zhiqiang M ^{me} Harqoos M. Wood M. Grudinskiy M ^{me} Paolini M. Biang M. Korbieh M. Iriya M. Camilleri M ^{me} Abdala M. Eckersley M ^{me} Chanda

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de l'Ambassadeur Michel Xavier Biang, Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Biang.

M. Biang : La situation sécuritaire à Haïti demeure extrêmement préoccupante. Le pays reste en proie à la violence, marquée par des kidnappings avec demandes de rançons, les affrontements entre gangs rivaux, la justice populaire et l'infiltration des institutions orchestrés par des gangs et les réseaux criminels. À Port-au-Prince, la capitale, plus de la moitié du territoire est aux mains des bandes criminelles qui dictent leur loi et rendent le quotidien des populations haïtiennes infernal.

L'adoption par le Conseil de sécurité, le 2 octobre dernier, de la résolution 2699 (2023) visant le déploiement d'une force multinationale spécialisée en vue d'apporter un appui à la Police nationale d'Haïti pour combattre l'extrême violence des gangs et rétablir la paix et la sécurité dans ce pays a été accueillie avec beaucoup d'espoir. Mais depuis l'adoption de ce texte, la mise en œuvre tarde à être effective. L'enjeu de mettre en œuvre cette force est crucial. Il s'agit de restaurer l'état de droit, réformer le système judiciaire, professionnaliser la Police nationale d'Haïti et la rendre autonome, pleinement opérationnelle, bien structurée et bien équipée. Il est important de travailler au déploiement effectif de cette force, qui, combiné aux sanctions prévues par le régime des sanctions dont j'ai la présidence, constitue un atout pour le retour espéré de la paix et la stabilité à Haïti mais également l'éradication des violations des droits humains, des enlèvements, des violences sexuelles, de la traite des personnes, des exécutions extrajudiciaires et de la contrebande d'armes.

Nous travaillons à élargir le régime des sanctions et des avancées significatives sont effectuées au niveau

du Comité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti. Je voudrais terminer en réitérant nos félicitations au Kenya pour son leadership, et son engagement qui mérite d'être soutenu de façon multiforme par la communauté internationale. Nous saluons également les efforts sur le terrain du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et de la Communauté des Caraïbes pour leurs contributions multiformes et appelons une fois de plus à la mise en œuvre pleine et effective de la résolution 2699 (2023).

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient le Gabon de son travail à la tête du Comité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti et se félicitent des activités menées par le Comité au cours de l'année écoulée. Nous remercions également le groupe d'experts de leur travail important. Leurs rapports détaillés ont permis au Conseil de sécurité d'être informé de la situation humanitaire désastreuse en Haïti et ont mis en évidence les activités néfastes des chefs de bandes organisées et des acteurs politiques et économiques qui leur sont affiliés.

Sur la base de la liste des recommandations du groupe d'experts, les États-Unis se réjouissent d'avoir proposé l'inscription de quatre chefs de bandes organisées sur la liste de sanctions de l'ONU et se félicitent vivement du large appui des membres du Conseil et d'Haïti à cet égard. Nous félicitons le Conseil d'avoir inscrit sur la liste ces individus, qui ont commis de graves violations des droits humains et des actes criminels transnationaux. Les États-Unis sont profondément préoccupés par la situation humanitaire et en matière de sécurité en Haïti. Les souffrances que la violence actuelle continue d'infliger au peuple haïtien doivent cesser, et le Conseil doit utiliser tous les outils à sa disposition pour contrer les menaces à la paix et à la sécurité. À cette fin, nous sommes déterminés à envisager l'inscription d'autres individus sur la liste des sanctions de l'ONU et nous nous félicitons de l'appui et du parrainage des autres membres du Conseil.

Les États-Unis maintiennent leur appui au peuple haïtien et continueront de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement haïtien et les membres du Conseil en faveur de la paix et de la prospérité en Haïti.

La séance est levée à 15 h 25.